

LE SERVICE DES TRAVAUX FAIT PEAU NEUVE

Les ouvriers communaux ont une fois de plus prouvé toutes leurs compétences en œuvrant à l'amélioration de l'accès du bâtiment par l'aménagement d'une nouvelle rampe PMR conforme à la législation.

Cet aménagement va ainsi permettre l'accès plus aisé aux poussettes et chaises roulantes.

Ils ont également procédé aux travaux de réaménagement de l'entrée du bâtiment abritant les services communaux (Enseignement, Jeunesse et Accueil extra-scolaire) et Commissariat local de Police. Un passage piétons a également été créé entre les deux bâtiments.

IMPLANTATION DE LA STATUE DU « CWERLEU »

Depuis la fin juin, une statue de pierre bleue trône avec beaucoup d'élégance au milieu du rond-point qui assure la jonction entre la rue des Quatre Jalouses et la rue de la Baronne.

Ce don du « PAC de Feluy » à l'Administration communale de Seneffe représente un « Cwerleu » (tailleur de pierre), véritable témoin du passé et de la particularité économique des villages de Feluy et Arquennes.

Si dès le Moyen-Age les carrières sont présentes dans cette région, elles font toujours partie intégrante de l'histoire de la vie de ces villages.

Ce sont les hommes, les « Cwerleux » qui en ont fait sa renommée et qui méritaient donc bien qu'on symbolise leur travail d'exception par une statue représentant un carrier en pleine

action.

Un panneau explicatif viendra compléter l'installation dans les prochaines semaines afin que la transmission fidèle du patrimoine historique de l'entité seneffoise soit assurée auprès des touristes et des nouvelles générations.



STOP MOTEUR A TROUVÉ SA PLACE !

Vingt-six classes de 3e à la 6e primaire ont participé, l'an dernier, au concours "Stop Moteur". La Commune de Seneffe a installé, ce 25 juin, le panneau qui représente le dessin victorieux. Il sera installé aux abords de toutes les écoles de l'entité.

C'est une mauvaise habitude nuisible à la santé à l'environnement.



On parle ici de laisser tourner son moteur alors que l'on n'est pas ou plus dans la circulation. Les élèves de 3e à la 6e primaire se sont mobilisés, lors de la dernière semaine de la mobilité, pour lutter contre cette incivilité infractionnelle.

Ils ont laissé libre cours à leur créativité au travers du concours « Stop Moteur » en proposant des dessins largement inspirés de leurs recherches documentaires : « Tous les dessins ont témoigné de la sensibilité des élèves aux questions environnementales et de santé publique. Leurs travaux ont largement dépassé le thème initial pour aborder, par exemple, l'impact des véhicules sur le réchauffement climatique », explique le Collège communal.

Il était demandé aux élèves d'ajouter un slogan. Il témoigne bien de cette dynamique : « Pour un monde meilleur, stoppe ton moteur !!! »

A la clé pour la classe victorieuse ? Une journée au Pass mais surtout la mise en valeur de leur travail au travers d'un panneau de signalisation dédié à la sensibilisa-

tion des automobilistes.

Le service mobilité a procédé à l'installation des premiers panneaux ce 25 juin, à Petit-Roeulx-lez-Nivelles : « Toutes les écoles de l'entité seront équipées très rapidement. C'est une piqûre de rappel pour rappeler que chaque petit geste compte. »

Les sept établissements scolaires de l'entité recevront, aussi, une grande bache imprimée, reprenant les dessins des participants. Le Collège communal souhaitait, par ce geste, remercier tous les élèves et les enseignants qui avaient fait le choix de participer.

Reste aux automobilistes à se montrer attentifs. Ils sont, désormais, prévenus.



COMMENTAIRES SUR LES COMPTES COMMUNAUX 2019

Le compte de résultats 2019 clôture avec un boni de 1.346.413 € à l'exercice propre.

La Commune présente 22,8 millions € de recettes : 1 million € pour les prestations, 21,4 millions € pour les transferts (taxes et subventions), 267 mille € pour les dividendes des intercommunales. L'année 2019 a été marquée par la fin de l'aide financière octroyée par le Centre Régional d'Aide aux Communes dont la dernière tranche de 769 mille € a été perçue en 2018. Les recettes les plus importantes sont la taxe additionnelle au précompte immobilier 5,3 millions €, la taxe additionnelle à l'Impôt des Personnes Physiques 4,2 millions €, le fonds des communes 3 millions €, la taxe industrielle compensatoire 2,1 millions € et la compensation régionale 1,8 millions €.

La Commune dépense 21,5 millions € : 8,5 millions € pour le personnel, 3,8 millions € pour le fonctionnement, 5,5 millions pour les transferts (subsidés, dotations) et 3,2 millions € pour le remboursement des emprunts.

Un autre événement marquant cette année, impactant considérablement les finances communales, fut la décision du Service Public Fédéral Finances d'accorder des dégrèvements importants en matière de taxe additionnelle au précompte immobilier et de taxe industrielle compensatoire aux entreprises Air Liquide, Syngenta et Sol dont l'impact se chiffre à un total de 4,5 millions €. Ce remboursement a été financé par prélèvement sur le boni cumulé. A la fin 2019, le boni cumulé s'élève à 7,6 millions € et le fond de réserve à 400 mille €.

En plus de ce boni cumulé et de ce fond, la Commune provisionne pour faire face aux éventuelles diminutions de recettes. Sur cette année, les provisions ont été alimentées pour un montant de 396.000 € et s'élèvent, fin 2019, au total à 5,5 millions €.

Enfin, au cours de l'année 2019, la commune a investi un montant total de 2,8 millions € dans divers projets et travaux d'infrastructure (bâtiments communaux, voiries,



écoles, infrastructures sportives, environnement, aménagement du territoire, etc).

En conclusion, depuis le retour à l'équilibre des comptes en 2015, la commune a pu reconstituer son boni grâce, en partie, à l'aide du CRAC (11,5 millions d'euros). La conservation de l'excédent budgétaire accumulé au cours de ces dernières années lui permet de faire face aux imprévus, notamment à travers l'alimentation de provisions, des fonds de réserves ordinaire et extraordinaire.